



C'est l'une des principales résolutions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif de la FÉCAFOOT du 27 mai dernier à Yaoundé.

Tout travail de refondation doit tenir compte de principes et de valeurs qu'il est bon de respecter. L'un de ces principes commande de ne pas changer la règle du jeu au cours du match ». Ce passage du discours de Samuel Eto'o en ouverture des travaux de samedi dernier explique à suffisance le retour de « l'homme du 11 décembre 2021 » à l'idée d'un mandat de quatre ans du président de la Fédération camerounaise de football. Pourtant, au terme des assises de la FÉCAFOOT de l'an dernier, la proposition de faire passer la durée au pouvoir du président de la Fédération de quatre à sept ans avait unanimement été adoptée par l'Assemblée générale.

Mais, bien que reconnaissant envers ses pairs « pour cette marque de confiance et pour cette reconnaissance du travail abattu en très peu de temps », Samuel Eto'o a préféré le retour à l'orthodoxie. Le mandat du patron de la Tour de Tsinga court donc comme au départ jusqu'en 2025, date des prochaines élections durant lesquelles l'ancien président de la Fédération camerounaise de football pourra, s'il le souhaite, se représenter.

Car, l'article 36 des statuts de la FÉCAFOOT prévoit un mandat de quatre ans renouvelable trois fois. Il s'agit de l'une des décisions fortes des travaux de Yaoundé. Les travaux qui ont

été compilés en 19 résolutions dont certaines sont déplaisantes pour les uns et satisfaisantes pour les autres. Les résolutions 14 et 19 par exemple ne feront à coup sûr pas les affaires de certains employés de la FÉCAFOOT d'une part et un dirigeant du club de club d'autre part.

En effet, le comité exécutif, à l'unanimité de ses membres, a décidé de traduire certains agents de la Fédération ayant commis des dérives devant la commission consultative de discipline de l'instance. Ces derniers ne sont pas nommément cités par la résolution 14 qui annonce leur chasse, tout comme elle ne révèle pas ce qui leur est reproché. A contrario, la résolution 19 se veut claire. Celle-ci suspend provisoirement pour une durée de trois ans Sofia Kwemo de ses fonctions de membre du Comité exécutif, non sans préciser qu'elle sera traduite devant la commission d'éthique pour y répondre des « faits graves qui lui sont reprochés ».

Sans doute, c'est la décision de traduire la FÉCAFOOT devant les tribunaux suite à la brouille entre le CTFP et Ums en février dernier ayant abouti à la réclamation de 62 millions Fcfa à l'instance faîtière du football camerounais qui emporte la présidente du club de Loum. Lui il peut être heureux de la tenue des travaux de Yaoundé. Il s'agit de Blaise Djoungang.

Secrétaire général par intérim de la FÉCAFOOT jusqu'à l'entame des assises de ce weekend, il a été confirmé au poste par le comité exécutif. Non loin de là, Abdoukarimou qui récupère le poste de 2e vice-président de la FÉCAFOOT (après élection), en remplacement de Boubakary Bello décédé peut aussi se réjouir de la décision du Comex de valider son scrutin. Une bonne nouvelle pour le natif du septentrion tout comme la décision qu'a prise le Comex de la FÉCAFOOT d'octroyer les indemnités mensuelles de 150 000 et 75 000 Fcfa respectivement aux présidents des ligues régionales et départementales.

Mutations
